

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT RU 2021-0204-04 INTITULÉ
ZONAGE MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RU 2021-0204 INTITULÉ ZONAGE**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 13 FÉVRIER 2024 à adopter le premier projet de règlement de zonage portant le numéro RU 2021-0204-04 visant la modification du règlement intitulé zonage portant le numéro RU 2021-0204.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), une consultation publique aura lieu le MARDI 12 MARS 2024 à compter de 18h00 à la salle du conseil de la municipalité de Lacolle situé au 1, rue de l'Église sud.

Durant cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra les personnes et organismes qui désièreront s'exprimer à ce sujet. Ce projet de règlement contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement portant le numéro RU 2021-0204-04 a pour objet de :

- Créer les nouvelles zones P-7 à P-9, H-41 à H-44 à même la zone H-30;
- Aggrandir la zone H-29 à même la zone H-30;
- Créer la nouvelle zone H-45 à même la zone H-29;
- Créer les nouvelles grilles des usages P-7 à P-9 et H-41 à H-45;
- Intégrer de nouvelles définitions dans la section terminologie;
- Encadrer les normes pour le pourcentage d'espaces verts en cours avant pour la future zone H-41;
- Encadrer les superficies maximales d'espaces de stationnement en cours avant pour la future zone H-41;
- Intégrer des dispositions pour les unités d'habitation accessoire dans les zones H-20, H-31, H-32, H-33 et H-39;
- Intégrer des dispositions reconnaissant les droits acquis pour les bâtiments principaux résidentiels érigés avant le 30 juin 1983
- Intégré un chapitre concernant les projets intégrés, lesquels seront autorisés dans les futures zones H-42 et H-43.



Ce projet de règlement ainsi que sa description et/ou ces illustrations peuvent être consultées à l'hôtel de ville de la municipalité de Lacolle situé au 1, rue de l'Église sud durant les heures de bureau ainsi que sur le site internet dans l'onglet documentation; projet de règlement au <http://www.lacolle.com/>

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires par écrit peuvent aussi le faire en déposant ou en postant leur document d'ici le 12 MARS 2024 18h00 à l'adresse suivante :

Ville de Lacolle
1 rue de l'Église sud
Lacolle, Québec
J0J 1J0

Donné à Lacolle ce VENDREDI 1^{ER} MARS 29 2024.



Silvio Gaudio
Directeur général
Secrétaire-trésorier